



## Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réser au Monite bela



éposé / Reçu le

2 2 JAN. 2019

au greffe du tribunal Greffe entreprise

francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : 0707 893 825 Dénomination

(en entier): Mithras Underwriting Europe SPRL

(en abrégé) :

Forme juridique : Société privée à responsabilité limitée

Adresse complète du siège : Tour Louise, Avenue Louise 149/24, 1050 Bruxelles

## Objet de l'acte : Nomination d'un gérant

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue par écrit par l'associé unique le 14 janvier 2019:

[...]

## 3.1. Nomination d'un gérant

L'associé unique décide de nommer Madame Sofie Temmerman, domiciliée Alexander Fleminglaan 17, 1780 Wemmel, Belgique, en qualité de gérant de la société, et ceci pour une durée illimitée, à compter du 14 janvier 2019.

Son mandat ne sera pas rémunéré.

Par conséquent, le collège de gestion est composé comme suit, à compter du 14 janvier 2019:

- Monsieur Roger John BRAMBLE;
- Monsieur Silvestro DE BESI;
- Monsieur Peter Eric GOFF;
- Monsieur David Ronald HON DAVID COLVILLE;
- Monsieur Pierluigi PEZONE;
- Monsieur Matteo Maria GIULIANI;
- Monsieur Martin Paul LUNN, et
- Madame Sofie TEMMERMAN.

Conformément à l'article 27 des statuts, chaque gérant - aussi lorsqu'il y en a plusieurs - représente la société vis-à-vis de tiers, ainsi qu'en justice, tant comme demandeur que comme défendeur. La société est en même temps engagée valablement par tout représentant désigné par procuration spéciale qui acte dans les limites de ses pouvoirs.

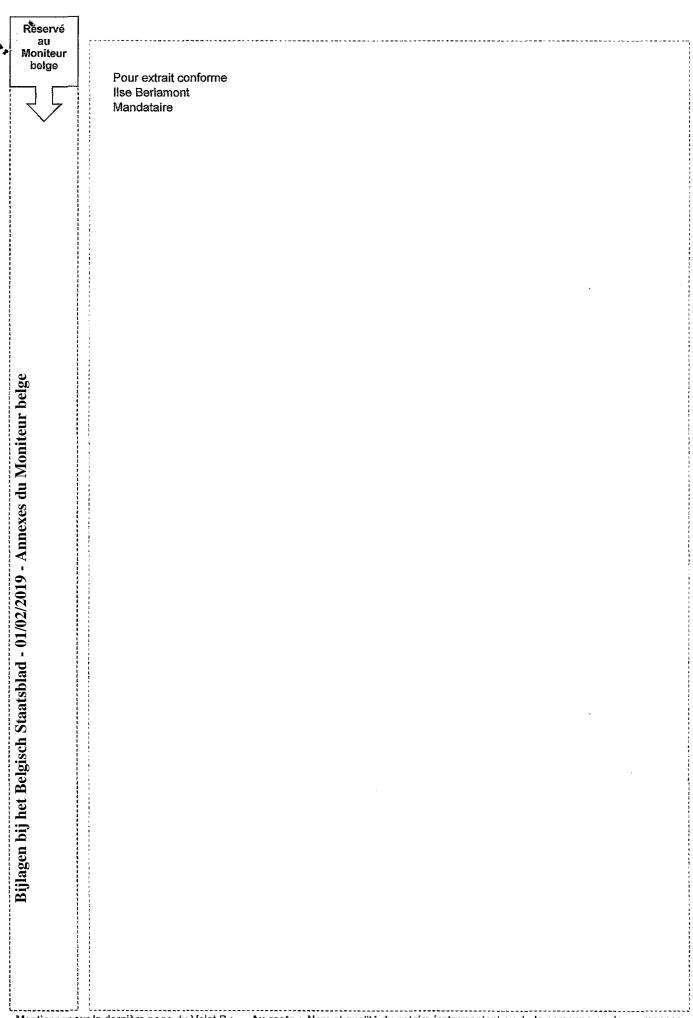
## 3.2. Octroi de pouvoirs spéciaux

L'associé unique décide d'octroyer des pouvoirs spéciaux à Maître Erwin Simons, Maître Ilse Berlamont, Maître Esther Van De Winkel, et à tout autre avocat du cabinet d'avocats "DLA Piper UK LLP", dont les bureaux sont établis avenue Louise 106 à 1050 Bruxelles et Gateway House, Brusselstraat 59/5 à 2018 Anvers, chacun d'eux pouvant agir seul et avec pouvoir de subdélégation, afin (i) de procéder à la publication des décisions prises aux annexes du Moniteur belge, notamment en signant et en déposant, en leur qualité de mandataires, les formulaires de publication I et II, (ii) pour autant que nécessaire, de mettre à jour l'inscription de la société auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises et de l'administration de la TVA et (iii) d'exécuter tous les actes nécessaires ou utiles à cette fin.

[...]

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers



Mentionner sur la dernière page du Volet B :

<u>Au recto</u>: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).